



Contr'Attack !

L'expression libre du



de la Seine maritime



Sommaire



Qui a bien pu m'envoyer cette liste ?

- arrêt des suppressions d'emplois
- retraite à 60 ans pour tous
- revalorisation des salaires
- etc

AAAAH mais oui ! C'est la **CGT**

Dites les Elphes, si le Barbu vous exploite allez voir à la fin pourquoi vous devez vous syndiquer. En attendant voici le sommaire :

page 3 : petit billet sur les dessous d'une pandémie

page 4 : DRFIP

page 5 : conte de Noël

page 6 : CET : nouvelles mesures

page 7 : les brèves

page 8 : compte rendu de l'AG de Maromme

page 10 : pourquoi se syndiquer



Petit édito

H1N1 : LES DESSOUS D'UNE PANDEMIE !

La grippe A tue moins que le virus habituel de la grippe saisonnière, mais la pandémie actuelle effraie car elle touche des enfants et pose de gros problèmes financiers et logistiques aux Etats, explique-t-on au Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC). Il y a certes des patients qui meurent du virus A (H1N1), mais "c'est une très petite proportion des gens atteints", explique le chef de l'unité préparation et réponse, Denis Coulombier, au siège de l'ECDC, à Stockholm. La proportion des morts due au virus de la grippe A s'élève à 0,2 - 0,3 pour mille, soit un taux "inférieur à la grippe habituelle", qui tuerait à peu près un patient sur mille. (**le monde 14/10/2009**).

Depuis que la grippe H1N1 a été déclarée pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les gouvernements du monde entier se sont lancés dans des achats massifs de médicaments et de vaccins. Prévention ou hystérie ?

La campagne de vaccination du public a à peine commencé en France que les laboratoires se frottent déjà les mains. La grippe A (H1N1) leur permettra de confortables augmentations de revenus.

Avec 1,12 milliard d'euros de revenus supplémentaires prévus au 4^e trimestre, **GlaxoSmithKline** (GSK) apparaît comme le plus grand "gagnant" de la pandémie.

Outre son vaccin, le groupe britannique peut également compter sur ses ventes de masques ou de **Relenza**, un antiviral contre la grippe H1N1 concurrent du **Tamiflu** de **Roche**, dont les ventes, encore modestes, ont néanmoins explosé au 3^e trimestre (+1417%).

Le suisse **Novartis** et le français **Sanofi-Aventis** prévoient respectivement 268 à 468 millions d'euros et 334 millions d'euros de chiffre d'affaire supplémentaire au 4^e trimestre 2009 grâce à leur vaccin anti-grippe A.

"Les ventes de vaccins dépendront de la virulence de la pandémie, mais nous vendrons sans doute autant de vaccins au 1^{er} trimestre 2010 qu'au 4^e trimestre 2009" a même estimé le directeur général de Sanofi-Aventis. Pour cette société, cette manne supplémentaire a même entraîné un relèvement de l'objectif annuel de bénéfice par action.

D'autre part, on peut légitimement s'interroger sur les liens qui existent entre le gouvernement et les lobbies pharmaceutiques; quand on voit la ministre de la santé, ancienne pharmacienne, accompagnée du professeur Bruno Lina, directeur du Centre National de référence de la grippe à Lyon et que le lendemain on apprend que ce centre est financé par l'industrie pharmaceutique, cela laisse perplexe.



Comme d'hab le malheur des uns fait le bonheur des autres

Ah oui ! J'oubliai ! Sanofi-Aventis, dont le centre de production le plus important se trouve à Val de Reuil (Eure), prévoit un plan de licenciementde 400 à 500 personnes tout en rachetant le groupe indien de vaccins **Santha Biotech** et lance la construction d'une usine au Mexique.



DRFIP



Et oui, on ne dit plus DSF, il faudra s'y faire

Quoi de neuf dans notre département ?



Organigramme DRFIP: çà y est ! L'armée mexicaine est en marche. Selon certaines sources c'est déjà la foire d'empoigne; personne ne sait qui fait quoi, chacun veut déjà se placer. Au fait, quelqu'un sait-il ce qu'est la division de la " *Maitrise des risques* " ?

Suppression d'emplois 2010 : le couperet est tombé: **2A – 7B – 12C** . Il me semble me souvenir que sa Majesté avait dit "moins de fonctionnaires mais mieux payés"; au jour d'aujourd'hui nous sommes moins, çà c'est indéniable (on a vu les conséquences au moment de la campagne IR) mais mieux payés !!!! bon c'est vrai qu'il n'a pas dit en quelle année.

DRFIP : aux dernières nouvelles on serait toujours DSF car le décret de fusion n'est toujours pas sorti (26/11/2009).

CONTE DE NOËL



Jeunes gens, je vais vous conter une histoire qui se perd dans la nuit des temps mais que l'on dit véridique. Il y a bien longtemps, le peuple a fait une révolution pacifique; on parlait de liberté, de fraternité, de partage, de "peace and love".....

..... c'était un temps où notre administration archaïque et démodée accomplissait sa tâche dans une relative sérénité. Elle était encore fière de sa mission, de la compétence de ses agents, du respect qu'elle inspirait auprès de nos concitoyens. Et puis un matin, un technocrate se réveilla avec une idée lumineuse : pourquoi ne pas faire fonctionner notre administration comme une entreprise privée ? Lorsque celui-ci soumit l'idée à ses copains du Ministère, ceux-ci la trouvèrent géniale.

A partir de là les ténèbres s'abattirent sur ce peuple épris de liberté; on parla de modernisation, de rentabilité, d'efficacité.

Et l'on se mit à composer à grands frais des logos, à commander des études à des cabinets de renom, pour faire un état des lieux, savoir si on pouvait faire mieux, est ce que l'on pourrait diminuer les coûts de fonctionnements en supprimant du personnel, en un mot être efficient.

Alors les savants fous du Ministère créèrent un monstre qu'ils nommèrent **STATISTIQUE** ; celui-ci devint vite incontrôlable, il s'attaquait à tout et surtout à n'importe quoi.

Alors nous sommes devenus, par la force des choses, une vitrine moderne et la hiérarchie appela à la rescousse un prédateur nommé **MANAGEMENT** afin de contrôler le monstre.

Celui-ci avait des idées novatrices pour l'époque; il créa des réunions, des réunions préparatoires aux réunions, des groupes de travail, le document d'orientation stratégique (DOS), des relevés de conclusions, des indicateurs et toute une batterie de chiffres afin d'alimenter le monstre. Cette stratégie fut payante car le monstre fut enfin domestiqué. Fière de cette victoire, les directions ne cessèrent de le harceler, obnubilées qu'elles étaient par les chiffres, les objectifs et surtout les résultats; de guerre lasse le monstre proposa à une amie de venir l'aider: elle s'appelait **FUSION**.

Ne croyez pas que le peuple se résigna, face à toutes ces menaces, un mouvement de résistance s'organisa; il s'appelait CGT; à coup de grèves et de manifestations le peuple se releva et fit front, forçant le Ministère à reculer dans certains domaines.

Bien des batailles furent remportées par la CGT mais la guerre n'était pas gagnée pour autant, elle s'avérait longue et coûteuse



.....Aujourd'hui, encore, les anciens évoquent leurs faits d'armes (1989, 2003...) avec une certaine nostalgie. L'âge avançant leurs forces s'amenuisent; ils espèrent toujours que vous , jeunes gens, repreniez le flambeau afin que leur combat deviennent maintenant le vôtre pour les générations futures.

COMPTE EPARGNE TEMPS

NOUVELLES MESURES

Une circulaire DGFIP du 12 novembre fixe les nouvelles modalités applicables au CET. Elle est la conséquence d'un décret Fonction Publique du 28 août 2009 qui modifie le CET dans la Fonction Publique.

La CGT s'est fortement opposée au marché de dupe que représentent ces nouvelles mesures, qui sont une nouvelle remise en cause de fait des 35 heures et qui prévoient notamment une alimentation automatique du fonds de pension des fonctionnaires (Erafp) entre autres aménagements.

L'Erafp est l'établissement de retraite additionnelle de la fonction publique, institué par la Loi Fillon de 2003 sur les retraites. Il recueille les cotisations sur les primes des fonctionnaires et leur servira une rente issue des placements financiers faits par cet établissement. C'est un fonds de pension obligatoire, dont la CGT refuse le principe et demande la mise en extinction.

Ces dispositions inacceptables mettent en place une alimentation automatique du fonds de pension obligatoire des fonctionnaires, visant à diminuer le stock de jours de congé que les agents n'ont pas pu prendre.

Elles sont une remise en cause de l'ARTT et une mesure politique faite pour promouvoir la retraite par capitalisation. Aujourd'hui seuls les agents de l'Etat sont soumis à cette réglementation.

Le décret et la circulaire sont disponibles sur notre site, lien: <http://www.snadgi.cgt.fr/spip/spip.php?article1701>

LES MESURES NOUVELLES A COMPTER DE 2010

► Dorénavant, **trois possibilités d'utilisation des jours épargnés** sur le compte épargne-temps sont offertes aux agents :

- un droit à congés rémunérés ;
 - une indemnisation ;
 - une prise en compte au titre de l'épargne retraite au sein du régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP).
-

Pour bénéficier de ces choix, il **convient de disposer d'au moins 20 jours sur son CET** au 31 décembre de chaque année civile, soit en principe après alimentation du CET au titre de cette même année.

► Attention, **le délai d'alimentation du CET est désormais fixé au 15 janvier N+1**, au lieu du 15 mai N+1 auparavant.

► Il n'est plus nécessaire de disposer d'au moins 15 jours sur son CET pour pouvoir consommer ces jours. On **peut donc utiliser les jours déposés quelque soit le nombre de jours épargnés.**

► **Le délai de 10 ans pendant lequel les jours épargnés devaient être utilisés est supprimé.**

► Au-delà de 20 jours déjà épargnés, à compter de 2010 l'agent ne pourra déposer que **10 jours maximum** par an et le nombre de **jours épargnés sur le CET sera limité à 60 jours.**

► **En cas de décès de l'agent**, les droits acquis au titre du CET donnent lieu à une indemnisation au bénéfice des ayants droits.

DROITS A CONGES

MAIS SURTOUT PENSEZ A POSER VOS JOURS ARTT EN PREMIER, CAR EN CAS DE MALADIE EN FIN D'ANNEE LES JOURS ARTT NON PRIS SERONT PERDUS.

Quelques brèves

IJ accidents du travail : vendredi 13 novembre, l'amendement visant à soumettre à l'impôt sur le revenu les indemnités journalières versées aux victimes d'accident du travail a finalement été adopté à l'Assemblée Nationale. Une mesure proposée par le président du groupe UMP, Jean-François Copé, avec le soutien du président de la République, du premier ministre, du ministre du budget. Une mesure injuste, inacceptable, obscène, votée « au nom de l'équité » ! Elle rapportera 150 millions d'euros.

Continuité du service public à domicile : Dans l'hypothèse que l'on ne peut exclure en raison du contexte pandémique, où un même agent aurait à faire face à une succession d'obligations de garde ou de cas de maladies, les chefs de service sont invités à faire preuve de toute la bienveillance possible. C'est ainsi que, le cas échéant, **le chef de service pourrait mettre en place avec l'agent concerné un protocole de travail à distance**, permettant à celui-ci de concilier obligations de garde et service fait (**mel envoyé à tous les agents le 26/10/2009**).

L'OMS préoccupée par le stress au travail : le stress au travail est très fréquent. Selon une étude réalisée en 2000 par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, 28% des 160 millions de travailleurs de l'Union Européenne se plaignent du stress au travail. Les facteurs de stress contribuent à de nombreux problèmes de santé: maux de têtes, douleurs musculaires, maux de dos, sans parler d'autres affections, dont certaines peuvent mettre la vie en danger.

Clip de campagne UMP : Les images du clip de campagne de l'UMP, vantant les réussites de Nicolas Sarkozy, ont été tournées aux Etats-Unis; les maisons équipées de panneaux photovoltaïques sont en Californie quand les enfants heureux de la fin de la carte scolaire vivent dans le Wisconsin (**vu au petit journal de Yann Barthès sur Canal+**).

Faire travailler plus pour gagner plus : Certaines mauvaises langues prétendent - dans le vil but de nuire assurément - que les primes versées à nos directeurs seraient directement indexées sur leurs résultats.

Je ne peux croire à telle calomnie !

Déjà parce que je suppose qu'à un tel niveau de hiérarchie, la conscience de la fonction et la valeur du travail comptent plus que la gratification qui les rémunère, mais aussi et surtout parce que leurs soit-disant résultats sont en fait ... les nôtres !

Mais si c'est la vérité, je me dis alors que ces nobles personnes doivent être bien malheureuses ! Outre l'obligation d'assister à des réunions sans fin, de justifier l'injustifiable lorsqu'elles suppriment des emplois, d'essayer de convaincre du modernisme des réformes, de supporter la contrariété des syndicats lors des instances paritaires, voilà qu'elles devraient également tenir leurs objectifs pour gagner leur vie ! Non, je le répète, je ne peux le croire !

Car qui pourrait imaginer ces dignes autorités, stressées par la fin de l'année, l'appétit coupé, le visage émacié par les cernes et l'œil rivé sur les indicateurs en se demandant si cette année encore ils auront les moyens de passer le réveillon à Méribel !

Et c'est là que je me réjouis de n'être qu'un simple agent de base.

En effet, je n'ai pas ces problèmes, car ma seule obsession est de remplir le mieux possible mes missions de service public, dans un contexte de suppressions d'emplois et de manque de moyens, et je sais que quoique je fasse, ma prime sera toujours la même, comme mon salaire d'ailleurs, année après année.

AG DE MAROMME !

COMPTE RENDU DE L'AG DE MAROMME DU 19/11/2009

Cette AG était un peu particulière.

Suite à la fusion DGI/DGCP, les deux syndicats CGT existant actuellement (SNADGI/SNT) doivent également fusionner.

C'est donc en commun avec le SNT, qu'il convenait de faire un état des différences existant au sein de nos deux administrations.

Des documents avaient été adressés à chaque syndiqué, synthétisant un état des lieux des CEN ; il ne s'agissait pas de documents d'orientation.

Les deux représentants des CEN étaient présents : JR SZKLARZ (JR S) pour le SNADGI et O VADEBOUT (O V) pour le SNT.

D'entrée, JR S dresse un constat des événements de 2009 ;

« depuis 20, 30 ans domine le sentiment de visions libérales gagnantes. Tous les grands axes ont été mis à mal. La dureté de la lutte des classes n'est pas une nouveauté ms tout n'est pas perdu, car les salariés ont pris conscience de l'origine de la crise : plus personne ne croit aux grandes recettes libérales ; d'ailleurs ces propos ne sont plus tenus face aux salariés. IL FAUT DES ACTES COLLECTIFS. Le taux de participation aux mouvements de grève démontre un succès. Depuis les grandes réformes, les choix extrêmes n'ont pas été mis en œuvre : nous estimons que les luttes depuis 1989 (1995, 2000) ne sont pas pour rien dans les choix gouvernementaux.

Des groupes de travail sur les gestions des personnels ont donc été mis en place : tout n'est pas conclu mais il est à noter une extrême prudence de l'administration sur ces sujets. Il serait illusoire que par notre rapport de force nous soyons protégés pour toujours (jusqu'en 2012) : par conséquent les convergences de luttes au niveau de la fonction publique (territoriaux, hôpitaux....) sont à construire ensemble. IL N Y A PAS D AUTRES SOLUTIONS QUE LA PRISE EN MAIN PAR LES SALARIES DE LEUR SITUATION.

Le 30/11/2009 CTPC des suppressions d'emplois : cela doit être le point d'orgue des mobilisations : le nombre des suppressions est supérieur à l'objectif de l'Etat : ces suppressions touchent tout le monde, toute catégorie. A partir de là affirmons notre refus des suppressions d'emplois ».

Le ton était donné....

Quelques camarades ont alors exposé les fiches du document adressé, quant aux domaines pour lesquels des différences sont constatées au sein de nos deux anciennes directions :

_ les principes fondamentaux, missions emplois, moyens

_ les droits et garanties : les carrières surtout en ce qui concerne le cadre A pour lesquels les rôles sont très différents mais selon O V « si la grille des A n'évolue pas, les grilles des B et des C non plus » !!!!!!!

N'oublions pas que la fusion a rapporté 350 € à tous les agents du cadre C au cadre A mais que certains agents du cadre A (A+) de l'ex DGI se sont vus recevoir une indemnité (sous le nom de harmonisation indemnitaire) de 11000€ (sur 4 ans) .

Un nouvel organigramme de la DGFIP a été présenté.

Une question sur le devenir des cadres A vérificateurs est alors posée puisqu'ils n'ont pas de rôle d'encadrement : O V répond que « chaque inspecteur n'aura pas un rôle d'encadrement mais qu'il aura la possibilité d'y accéder »...

Pour les C et les B une carrière linéaire est souhaitée

Dans l'ex DGI les emplois B sont banalisés surtout pour les services de gestion

Dans l'ex DGCP ils occupent des postes fonctionnels

Un glissement du travail est indéniable du A vers le B et du B vers le C

JR S réagit : « ceux sont les conséquences du volet social accompagnant la réforme que seule la

CGT a refusé de valider. Les autres organisations ont laissé faire l'administration sur ce qu'elle a proposé (FO et CFDT étaient OK pour la grande fusion, le SNUI était OK pour la petite fusion, la CGT était contre la fusion mais proposait de réfléchir à autre chose ».

Les règles de gestion en matière de mutation :

A l'ex DGI était prise en compte l'ancienneté administrative ;

A l'ex DGCP c'est l'ancienneté de la demande qui prévalait.

Intervention de JR S : « Le nouveau système devrait être transparent et équitable : ancienneté de l'agent dans le corps avec une bonification de l'ancienneté de la demande. Il faut en effet une position commune. Mais le sujet n'est pas encore traité (débat en 2010) : il subsiste un certain nombre de questions, l'Administration elle-même n'est pas rassurée sur ce qu'elle va faire : tout doit être vérifié ».

Les règles de vie :

Rappel des règles en matière de récupération d'horaires variables et de journées ARTT.

A l'ex DGI : choix individuel entre 4 modules

A l'ex DGCP : le choix n'a jamais été individuel mais collectif avec différents cas de figure selon qu'il s'agisse

_ d'une grosse trésorerie avec choix d'une formule à 37h et 7 jours ARTT comme à Dieppe (ms côté recette municipale c'est différent...)

_ d'une petite trésorerie avec une formule à 36h sur 4,5 jours d'ouverture au public

_ de la TG choix collectif ms par service

_ dans certaines trésoreries (EURE) pas de récupération d'horaires variables mais paiement des heures effectuées au-delà des horaires normaux en heures supplémentaires ;

Et tout cela sous le principe du maintien d'un service public de proximité !!!!! mais aussi parce que comme il n'y a pas suffisamment d'emplois, il y a un problème d'organisation ; ainsi le choix d'un module collectif permet de savoir qui fait quoi.

Les rémunérations :

Revalorisation de 0,3% au 01/10/09

Minimum : C 4€ au dessus du SMIG

B écart de 3,6% avec le SMIG

A +20% par rap au SMIG

La CGT reste opposée au salaire au mérite

Il existe des indemnités spécifiques dans les deux filières : de nombreuses indemnités ayant été créées pour parer à l'augmentation des salaires.

Intervention de JR S : « Le SNADGI n'est pas pour le boycott des entretiens, cependant il laisse libres toutes les sections qui l'avaient engagé de poursuivre cette action. Toutes les sections ne s'étaient pas engagées dans cette action. De ce fait, le boycott n'a pas fourni les résultats attendus. Dans la plupart des cas, cette action n'a pas été collective mais s'est transformée de fait en action individuelle : le fait qu'il n'y a pas eu d'angle collectif est un échec.

Cependant, l'entretien n'est pas obligatoire : les textes donnent le droit pour chacun de le refuser ».

La vie syndicale :

_ la politique financière :

A l'ex DGI la cotisation équivaut à 0,6% du salaire selon son indice échelle échelon et selon qu'il travaille à temps plein ou à temps partiel

A l'ex DGCP elle équivaut à 0,8% du salaire

En règle générale, la cotisation CGT équivaut à 1% du salaire.

Il faudra donc arriver à un barème unique d'ici 2012...

DONT ACTE

POURQUOI SE SYNDIQUER ?

QUAND

ils ont fermé la maternité de proximité...

Je n'étais pas enceinte

l'entreprise voisine a été liquidée...

Je me sentais à l'abri dans mon administration

ils ont réduit les effectifs de l'hôpital public...

Je n'étais pas malade

ils ont fermé des bureaux de postes ruraux...

J'habitais en ville

ils ont bradé la couverture sociale...

J'étais en bonne santé

ils se sont attaqués aux retraites...

J'étais jeune

ils ont voulu casser le Statut des Fonctionnaires...

Mon fils ne l'était pas encore

ils ont développé le management par la performance individuelle

Mon chef de service était (encore) sympa

ils ont voté la loi de mobilité,

J'étais bien installé sur mon poste

ET PUIS, UN JOUR...

- . j'ai eu un enfant ;
- . mon conjoint a été licencié ;
- . j'ai eu quelques soucis de santé ;
- . j'ai fait 20 km pour aller chercher un recommandé ;
- . j'ai calculé le futur montant de ma pension ;
- . mon fils a réussi un concours administratif ;
- . les restructurations ont remis en cause mon affectation ;
- . j'ai assisté au harcèlement d'un collègue...

ALORS, J'AI COMPRIS QUE TOUT CELA ME CONCERNE ET QU'IL ÉTAIT TEMPS D'AGIR, QU'IL FALLAIT PARTICIPER A L'ACTION COLLECTIVE, AVEC UN SYNDICAT PRESENT SUR TOUS LES SUJETS QUI FONT LA VIE DES SALARIES ET DES RETRAITES.

JE ME SYNDIQUE A LA CGT.

- ▷ **POUR MES REVENDICATIONS,**
- ▷ **POUR DE NOUVELLES CONQUÊTES SOCIALES.**